



EUPartnership18

Mardi 26 juin 2018 (09h30 – 11h00)

Session 1

Réaliser le potentiel de changement de l'Agenda 2030 et créer un environnement propice à la société civile et aux autorités locales

Contexte

L'Agenda 2030 de développement durable prévoit la transformation et le changement fondamental du modèle habituel de développement. Ceci est extrêmement important si nous voulons réellement résoudre les graves problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels fait face l'humanité. A cette fin, l'Agenda 2030, adopté par les pays membres des Nations Unies, établit une série de valeurs et de principes dans sa Déclaration et son Préambule¹. Si l'Agenda 2030 pour le développement durable doit être mis en œuvre par l'Union européenne (UE) de façon à promouvoir un changement systémique réel, alors ces importants principes doivent être mis pleinement en application.

Un environnement propice

Tous les pays membres des Nations Unies ont soutenu l'appel lancé par l'Agenda 2030 pour des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, tout comme ils reconnaissent le rôle essentiel des autorités locales dans la mise en œuvre et le suivi des Objectifs de développement durable (ODD). Un environnement propice est clairement un prérequis à une réelle mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Par « environnement propice », l'on peut comprendre les conditions de gouvernance, politiques, légales, financières, socio-économiques et/ou socio-culturelles qui affectent la capacité des citoyens à participer et à s'engager individuellement ou collectivement dans la société civile au niveau de gouvernance le plus proche du terrain. Par conséquent, un environnement propice implique que toutes les parties prenantes aient la liberté et les capacités de prendre part et de s'engager dans la vie publique et politique de leur société. Or, il s'avère que bon nombre de pays restreignent l'espace permettant à la société civile d'opérer, réservent un espace réduit aux organisations de la société civile et aux mouvements sociaux, ne transmettent pas le pouvoir et/ou n'allouent pas de ressources financières suffisantes aux régions et aux villes. Outre l'espace public, d'autres domaines prioritaires sont à prendre en compte pour favoriser un environnement propice aux organisations de la société civile et aux autorités locales, tels la mobilisation de ressources permettant des

¹Source : <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

financements et une action durables et le renforcement des capacités internes des organisations de la société civile et des mouvements sociaux². Pour les autorités locales, « un environnement propice » peut être défini comme une somme complexe de conditions qui favorisent leur existence et leurs capacités. Cet environnement dépend des actions et des politiques menées par tous les acteurs du développement, y compris gouvernements, donateurs, organisations de la société civile et autorités locales. Afin de mieux aborder ces questions d'envergure, une session est consacrée aux thèmes « Réaliser le potentiel de changement de l'Agenda 2030 » et « Créer un environnement propice à la société civile et aux autorités locales » avec un panel de discussion et d'importantes interactions avec les participant.e.s.

Objectifs de la session

- Souligner le besoin pour l'UE de dépasser le modèle habituel de développement et de réaliser le potentiel de changement de l'Agenda 2030 en respectant pleinement et en appliquant ses principes-clés (par ex. appropriation nationale, une approche participative à caractère inclusif, l'universalité, ne pas faire de laissés-pour-compte, une approche fondée sur les droits de l'homme, l'approche intégrée du développement durable)
- Explorer le potentiel des nouveaux cadres politiques et leurs conséquences sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Quels sont les principaux défis à la mise en œuvre ? Comment les partenaires du développement et l'UE peuvent-ils travailler ensemble : quelles sont les leçons tirées et les meilleures pratiques ?
- Voir comment l'UE peut développer et utiliser des cadres politiques et des mécanismes de mise en œuvre appropriés pour :
 - traiter tous les objectifs de l'Agenda 2030 de façon cohérente et intégrée, tout en favorisant une politique cohérente de développement durable
 - garantir l'établissement par l'UE de réels systèmes de contrôle et de redevabilité pour une approche de l'Agenda 2030 basée sur les droits de l'homme
 - ne pas faire de laissés-pour-compte et donner la parole à ceux et celles qui sont traditionnellement exclu.e.s de l'élaboration des politiques et des processus décisionnels
 - garantir une réelle reconnaissance des limites planétaires et de la justice intergénérationnelle dans l'élaboration des politiques et dans le processus décisionnel de l'UE
- Voir comment la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2030, international et universel, peuvent contribuer à un environnement plus propice aux organisations de la société civile et aux autorités locales
- Identifier comment l'UE peut, par ses actions extérieures, favoriser un environnement propice et de meilleures conditions opérationnelles pour les organisations de la société civile et les autorités locales et leur permettre ainsi de pleinement contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030
- S'interroger sur ce que nous accomplissons, mais aussi sur les défis restants et sur la valeur ajoutée d'un partenariat entre l'UE et les partenaires de développement

² Source : contributions des FPA au Forum du Partenariat 2017 et à l'enquête électronique de 2018

Modératrice

- Tanya Cox, Agent principal des politiques, Bureau de représentation de Plan International auprès de l'Union européenne

Panélistes

- Félix Fernández-Shaw, Directeur, Coopération internationale et politique de développement, Direction Générale pour la Coopération internationale et le développement, Commission européenne
- Emele Duituturaga, Directrice générale, Association des ONG des Iles du Pacifique (PIANGO), Fiji, pour les petits Etats insulaires en développement
- Paul Maasens, Chef, Appui aux pays, Partenariat pour un Gouvernement Ouvert
- Miguel Santibáñez, Président du réseau mondial d'OSC du Forum International des Plateformes Nationales d'ONG (FIP) et membre de MESA Amérique Latine
- Aliou Sow, Président, Commission du Haut Conseil des Autorités Locales et Régionales, Sénégal

Rapporteur

- Wangeci Gitata, Service pour le Partenariat Stratégique, Commerce équitable Afrique

Documents d'information

- Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>
- Rapports nationaux d'évaluation sur l'environnement propice : les stratégies de réponse de la société civile, Civicus
<https://www.civicus.org/documents/reports-and-publications/eena-reports/eena-advocacy-report-2017.pdf>
- Promotion de l'espace public et de l'environnement propice dans l'action extérieure de l'UE, Confédération Européenne des ONG d'Urgence et de Développement (CONCORD)
<https://concordeurope.org/2018/03/13/civic-space-enabling-environment-paper/>
- L'espace pour l'engagement de la société civile dans les ODD et les banques multilatérales de développement: est-il croissant ou décroissant? Partenariat pour la transparence
<https://ptfund.org/?event=space-for-civil-society-engagement-in-sdgs-and-with-mdbs-is-it-expanding-or-shrinking>